



Comment libérer nos œuvres ?

L'utilisation d'une œuvre réalisée par un autre auteur nécessite son accord écrit, explicitant les conditions d'utilisation. On doit donc demander à l'auteur son accord pour toute reproduction, communication au public, prêt ou location, distribution (même en cas de distribution gratuite), modification.

Concernant les associations, sont protégés par les droits d'auteur : les livres, les textes, les conférences, les dossiers pédagogiques, les animations ou projet/campagnes pédagogiques, les sites web...

Comment libérer mon œuvre ?

Si vous êtes l'auteur d'une œuvre et que vous souhaitez qu'elle soit, en tout ou en partie, diffusée au maximum, vous pouvez autoriser que d'autres la copie, la distribue voire la modifie, sans devoir vous le demander. Pour ce faire, il est nécessaire de la protéger à l'aide d'une licence ouverte. La plus répandue est « **Creative Commons** » (CC). Avec une licence CC, vous conservez votre droit d'auteur, mais vous autorisez les autres, sans devoir vous le demander, à copier et distribuer votre œuvre, sous les conditions que vous avez spécifiées.

Quelles sont les différentes protections ?

Tout d'abord, choisissez les conditions que vous voulez appliquer à votre œuvre. Elles sont symbolisées par deux lettres (BY, SA, NC, ND) et combinables entre elles :

« **Attribution** » (BY): La seule obligation est de vous citer comme auteur. Pour le reste, cette licence permet aux autres de distribuer, remixer, modifier et améliorer votre œuvre, même à des fins commerciales.

A cela, vous pouvez ajouter « **Partage sous les mêmes conditions** » (SA) qui impose à ceux qui reprendraient (tout ou partie de) votre œuvre de protéger leurs nouvelles créations sous des conditions identiques.

Vous pouvez également demander à ce que les œuvres dérivées de la vôtre le soient « **à des fins non commerciales** » (NC). L'ajout de la clause NC empêche tout usage commercial de votre support, de tous ses dérivés, ainsi que de n'importe quel ouvrage qui s'en inspirera un jour. Le seul intérêt c'est de vous réserver l'exploitation commerciale de l'outil, du magazine, etc. Mais cela risque de réduire fortement les possibilités de diffusion et de réutilisation de tout ou partie de votre œuvre.

Vous pouvez aussi demander qu'« **aucune modification** » (ND) ne soit apportée à votre œuvre (ni couper, ni modifier, ni améliorer).

A l'opposé, vous pouvez renoncer à tous vos droits et placer votre œuvre dans le « **domaine public** » (CC0).

Toutes ces conditions sont combinables sous différentes formules. Par exemple, le Réseau IDée passe progressivement ses productions (Symbioses, site web, mallettes pédagogiques, etc.) sous licence CC BY-SA, ce qui veut dire que nous autorisons les autres à remixer, arranger, et adapter notre œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on nous cite et qu'on diffuse les nouvelles créations selon des conditions identiques. C'est la licence utilisée aussi par Wikipédia et beaucoup de logiciels libres.

Comment l'indiquer sur mon œuvre ?

Derrière ces conditions symbolisées par deux lettres se cachent de véritables licences de droit d'auteur avec un code juridique très précis détaillant notamment les conditions d'usage, les droits associés, etc.

Afin que les utilisateurs et même les logiciels puissent comprendre les conditions auxquelles sont soumises votre œuvre, vous devez y placer de manière visible à la fois les combinaisons de lettres, la mention légale et le logo correspondant. Vous trouverez tout cela sur le site :



<http://creativecommons.org/licenses/>

Que faut-il faire si mon œuvre est subventionnée, qui en reste propriétaire ?

Par défaut, c'est l'association qui a créé la production qui reste titulaire des droits d'auteur et qui est donc libre de la mettre en CC. Sauf s'il est stipulé explicitement le contraire dans la convention de subvention. S'agissant de deniers publics, il semblerait logique que cette production puisse être utilisée librement par le plus grand nombre. Le CC le facilitera grandement.

Photos : droits d'auteur et droit à l'image

Exemple : une photo illustrant une activité que votre association organise. Cette photo représente un enfant dans le cadre de cette activité. Vous décidez d'utiliser cette photo sur vos folders de présentation. Il faut bien distinguer deux types de droit :

a) Le droit d'auteur :

La photo en tant que telle est une œuvre, elle est donc protégée par le droit d'auteur. Son auteur, en l'occurrence la personne ayant pris la photo, est sans doute un tra-

vailleur de votre association. Dans ce cas, c'est l'association qui est titulaire du droit d'auteur (idéalement, une clause dans le contrat de travail doit le prévoir). Votre association est donc libre d'utiliser cette photo.

b) Le droit à l'image :

La loi belge du 30 juin 1994 sur les droits d'auteur indique en son article 10 : « Ni l'auteur, ni le propriétaire d'un portrait, ni tout autre possesseur ou détenteur d'un portrait n'a le droit de le reproduire ou de le communiquer au public sans l'assentiment de la personne représentée », pour peu que cette personne soit reconnaissable sur la photo. Un consentement explicite à la publication est donc requis avant toute utilisation de la photo. Lorsque la diffusion concerne des mineurs, il s'agit d'obtenir leur consentement préalable, ainsi que celui des parents.

Le document à signer doit se référer de façon précise au(x) type(s) de photos qui feraient l'objet d'une diffusion, au but de cette diffusion, et demander le consentement pour chaque type de publication envisagé.

Dans le cas d'une publication en CC, vous ne savez pas à l'avance qui copiera votre publication. Il est donc nécessaire au minimum de préciser, dans le document de consentement, que votre publication pourra être copiée et distribuée par d'autres, et sous quelles conditions.

A défaut, il est possible, au sein de votre publication sous licence CC, de mettre votre photo sous copyright classique (ex : © Réseau IDée), interdisant toute utilisation de la photo sans votre accord.

Damien REVERS et Nicolas LONFILS

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures de travail, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service.

Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, les Lu et Je au 02 286 95 75, et les Ma et Me au 081 39 06 96, ou via damien.revers@reseau-idee.be

POINT DE VUE

Sommes-nous prêts à partager nos créations ?

Lors de la rédaction du dernier Mémoire de l'ErE, Gatién Bataille (CRIE de Mouscron) a été l'instigateur d'une proposition visant à mettre les productions d'ErE financées par les pouvoirs publics sous « licence libre ». Ce concept méconnu pourrait bouleverser nos pratiques.

Interview d'un ardent défenseur.

R.IDée : Peux-tu expliquer le concept de licence libre ?

Gatién : L'idée des licences libres ou ouvertes, c'est de contourner une disposition légale de droit d'auteur selon laquelle dès que tu produis quelque chose, cela devient automatiquement du bien privé. Non seulement cela t'appartient, mais en plus l'usage t'est par défaut exclusivement réservé. Par exemple, légalement, si tu produis un outil pédagogique et que tu ne dis pas qu'il est sous licence libre, tu peux te retourner contre un enseignant ou un animateur qui l'a utilisé sans te le demander, même s'il l'a téléchargé sur ton site et que l'outil a été financé par les pouvoirs publics. Les licences ouvertes inversent cette logique de privatisation : tu restes l'auteur du bien, ça c'est inaliénable, par contre par défaut tout le monde peut l'utiliser. Les plus connues sont les licences appelées « creative commons » (CC), mais il y en a beaucoup d'autres.

Pourquoi cela te semble-t-il important ?

Pour moi, c'est important car cela interroge le monde associatif sur sa durabilité, son efficacité, son objet social et son rapport aux subsides.

Si demain une association disparaît, les outils pédagogiques ou les animations qu'elle a créés sous droit d'auteur traditionnel ne pourraient légalement plus être utilisés ou améliorés puisqu'on ne pourra plus contacter l'auteur pour le lui demander. En plaçant son outil sous licence ouverte, elle clarifie l'usage qu'elle autorise par défaut : citer ou pas le nom de l'auteur, modifier ou pas l'oeuvre, à usage commercial ou non (voir *explication et mode d'emploi en p.4*). Au CRIE de Mouscron, on a mis nos productions sous CC, et donc, sans devoir nous le demander, vous pouvez reprendre notre jeu « abeilles », copier des morceaux de texte, le modifier... L'étape suivante (ultime) en réflexion consiste à « libérer » aussi le déroulé détaillé de nos projets et animations, pour que cela puisse être copié ailleurs.

Cela interroge aussi notre objet social : si on fait de l'éducation, ce n'est pas au bénéfice de notre structure, mais pour que ça bénéficie à un maximum de gens. Pareil en termes d'efficacité, quand on peut s'appuyer légalement sur de l'existant on peut aller un pas plus loin...

Progresser plutôt que de réinventer l'existant. Par ailleurs, il faudra que nous, associations, nous posions la question de savoir si nous trouvons gênant ou pas de transformer des deniers publics en contenus privés. Des productions qui ont été entièrement financées par les pouvoirs publics pour pouvoir être utilisées par tous, sont pour l'instant laissées à la libre disposition de l'association qui décide si oui ou non elle les met à disposition du public. Pour moi c'est un problème politique et philosophique.

Cela renvoie aux pratiques de collaboration et de partage des associations d'ErE. On ne partage pas assez ?

Il y a un véritable esprit de partage dans le réseau, même si il y a certains indécrottables, mais le problème c'est qu'on partage sans y avoir réfléchi et sans utiliser les bons outils. Et puis de là à ce qu'on se partage les fichiers sources d'un outil ou d'une animation, afin que l'autre n'ait pas qu'à les copier et à les modifier, on n'y est pas encore tout à fait.

La question du droit d'auteur dans le monde associatif mérite d'être creusée, car dans les faits, on n'arrête pas d'utiliser et de s'inspirer de l'animation ou de l'outil d'untel, sans rien demander. J'y suis favorable, mais c'est dangereux si ce n'est pas sous licence ouverte. Il nous faut aligner nos volontés de partage avec des pratiques, outils, licences correspondants.

Cela veut dire que je peux utiliser une de tes productions sous licence libre, par exemple un outil pédagogique ou une animation, et la réinjecter dans l'offre de mon association - ou de ma boîte de com' - donc aussi la revendre dans le cadre d'un appel d'offre. Est-ce que cela ne risque pas de libéraliser encore davantage et de renforcer la concurrence ?

Oui, c'est une limite très claire des Creative Commons. Ceci dit, ne pourrions-nous pas nous dire que « si c'est réutilisé, tant mieux ». Le but, c'est que ça se diffuse. Par contre, cela nécessite une vigilance pour qu'il n'y ait pas une privatisation du bien commun. Théoriquement, si quelqu'un reprend tout ou partie de ton outil sous licence CC, il doit mettre ce nouvel outil en CC. Mais il faut pouvoir opérer une veille de ce que devient ton outil,

Epinglé pour vous

- **Infor'IDée :**
vos réponses à nos questions
- **Les 14^{èmes} Rencontres de l'ErE :**
« ErE et inclusion sociale » continuent
- **Journée bruxelloise d'échanges et de réflexion en ErE**
- **Journée multiacteurs des Assises de l'ErE DD à l'école**
- **Nouvelle chargée de mission Recherche et Stratégie**
- **2^{ème} Journées européennes d'EEDD à Bergamo**
- **Du côté politique**
- **Déclarations de politique régionales et communautaires**

Le coin du juriste

- **Comment libérer nos œuvres**

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Nicolas LONFILS • Céline TERET • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG • Nadège VINCK •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

ce qui est difficile. D'autres licences libres émergent - comme la licence Peer - et pourront bientôt faciliter ce travail.

Il y a aussi une sensibilisation à faire auprès des pouvoirs publics pour leur expliquer que l'éducation ce n'est pas de la communication. Ils sont par ailleurs sensibles au fait que ce soit mis à disposition de tous.

Enfin, cela participe aussi à l'innovation. On nous reproche parfois de nous enroûter dans nos productions et animations récurrentes. Si on a peur de se les faire piquer, à nous de les rendre sympathiques pour qu'on aille chez nous plutôt qu'ailleurs, et de faire évoluer en permanence les pratiques et les outils. Une des missions de l'associatif, c'est aussi de créer. Et si ma création est une bonne idée, qu'elle se diffuse et soit reprise partout ! Peut-être que demain c'est moi qui bénéficierai de ta bonne idée... De cette manière, on avance tous. Nos sociétés ont besoin que nous sortions du court-termisme.

Propos recueillis par Christophe DUBOIS

En 2015, le CRIE de Mouscron organisera un colloque sur la question des licences ouvertes. Il aborde aussi ces questions dans les formations qu'il propose dans le cadre du projet européen Cooptic (www.cooptic.be)

INFOR'IDée : vos réponses à nos questions !

Infor'IDée, le bulletin de liaison entre les membres du Réseau IDée, correspond-il à vos besoins ? C'est en substance la question que nous vous avons posée, il y a quelques mois, dans un sondage. Vous avez été 30 à nous répondre, principalement des coordinateurs de projets ou d'équipe (le public cible d'Infor'IDée), issus de 24 associations différentes¹, soit une association membre sur cinq.

Que nous dites-vous ?

1. Vous appréciez ce bulletin et vous êtes d'ailleurs près de 20 personnes à vouloir contribuer en apportant des suggestions de contenu aux numéros. Vous souhaitez qu'il reste trimestriel et sous format papier pour pouvoir le faire circuler dans votre équipe. Un merci particulier aux 5 personnes qui ont marqué un intérêt à participer à la rédaction... Faites-nous signe !
2. 80% des coordinateurs déclarent y trouver « toujours ou presque » des informations utiles à leur métier.
3. Vous liriez « systématiquement ou très souvent », d'abord les contenus qui peuvent inspirer vos méthodes de projet (86%), suivis d'articles de réflexion sur l'ErE (70%), ensuite des actualités politiques pour le secteur et des conseils juridiques et de gestion (66%) et enfin, ce que nous avons appelé « dynamique de réseau », à savoir ce qui se passe entre les membres et/ou au Réseau IDée (50%).

4. Vous proposez également que nous publions dans l'Infor'IDée d'autres contenus tels que des adresses de personnes contacts dans les associations de parents, d'enseignants, des infos en matière de compta et de gestion...

En bref, vous avez davantage besoin d'infos directement utiles à votre association, que d'être tenu au courant de la dynamique qui anime notre réseau. Nous tenterons d'en tenir compte dans le choix, l'angle et la pondération des différents sujets (*n'hésitez pas à nous en proposer !*), sans sacrifier au passage la « dynamique collective » qui nous est chère... Un beau défi. A découvrir dès le prochain numéro (qui changera probablement de nom pour l'occasion).

Marie BOGAERTS et Christophe DUBOIS

¹ Adalia, Au Pré d'Uguette, CharleroiNature, CLPS Charleroi-Thuin, Cuisine Sauvage, CRIE de Mouscron, CRIE du Fourneau St-Michel, COREN, Domaine des Fawes, Education Environnement, Empreintes, GRACQ, La CITE s'invente, Le Début des Haricots, Les découvertes de Comblain, Nature et Loisirs, Natecom, Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Quinoa, Revert, Roule Ta Bille, ScienceInfuse, Vents d'Houyet Academie, WWF. Merci à vous d'avoir répondu !

Une nouvelle chargée de mission « Recherche et stratégie »



En août, le Réseau IDée engageait une chargée de mission « Recherche et stratégie » en Education relative à l'Environnement. C'est ainsi que Nadège Vinck a rejoint l'équipe, dans le cadre d'un nouveau poste ACS-éducation permanente.

Disposant d'une formation d'enseignante et d'un master en sciences de la population et du développement, Nadège est également investie dans différents projets et initiatives citoyennes.

Ses missions au sein du Réseau IDée consisteront à renforcer le pôle « institutionnel et politique », relevé par l'enquête de 2013 réalisée auprès des membres comme étant un défi important pour le déploiement de l'ErE. Ce poste aura également pour objectif de renforcer les missions de « fédération » et de « service d'analyse et d'expertise en ErE » considérées, suite à l'enquête, comme étant des missions à renforcer et à faire évoluer.

Actuellement, il s'agit de soutenir le développement de dynamiques institutionnelles en ErE, et notamment de poursuivre le travail des Assises de l'ErE DD à l'école, de continuer le travail sur le Mémorandum et sa prise en compte par les différents représentants politiques et de poursuivre la réflexion sur les perspectives du Réseau IDée.

Contact : Nadège Vinck - nadegevinck@reseau-idee.be - 02 286 95 77

Retour : 2^{es} Journées Européennes d'EEDD à Bergamo

Les 25 et 26 septembre, je participais à Bergame (Italie) aux 2^{es} Journées Européennes de l'éducation à l'environnement et au développement durable¹. La plupart des interventions en plénières étaient essentiellement protocolaires. Les ateliers ont suscité de l'intérêt tout comme les échanges informels entre les participants venus des quatre coins d'Europe et au-delà. J'ai pu l'apprécier lors des deux ateliers animés en collaboration avec Yolanda Ziaka (Grèce) autour du projet de Mémorandum européen. Les regards portés sur ce texte ont permis de l'enrichir considérablement, ceci à travers la diversité des regards critiques et constructifs, des angles de vue complémentaires (praticiens, universitaires, institutionnels), des sensibilités culturelles, des compétences... Une cinquantaine de personnes ont ainsi contribué à l'évolution du texte. Cette démarche collective devrait susciter également une plus large appropriation et adhésion à ce texte et, nous l'espérons, à sa diffusion et sa promotion. Un site wiki² permettra de s'informer et participer aux prochaines étapes de ce Mémorandum européen. A suivre.

Joëlle van den Berg

¹ en savoir plus : <http://www.europe.environmental-education.org>
² <http://wiki.coop-tic.eu/wikis/EedD/>

Du côté politique

En septembre, le Réseau IDée envoyait des commentaires dans le cadre du PACE (Plan Air - Climat - Energie 2014-2022) en Wallonie. Ceux-ci s'inspiraient essentiellement du Mémorandum.

En octobre, à l'initiative de la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) et en collaboration avec le Réseau IDée, un groupe d'associations (éco-conso, Empreintes, Espace Environnement, GoodPlanet, Natagora, Nature et Progrès) s'est mis en place pour réagir face aux annonces de réductions des subsides des associations environnementales ainsi que pour suivre la mise en oeuvre du Décret de financement en Région wallonne. Il en a résulté une lettre aux Ministres concernés, un communiqué de presse (transmis à tous les membres) ainsi qu'une demande de rencontre avec le Ministre Di Antonio. Celle-ci a été confirmée pour le mercredi 15 octobre. Infos suivront...

Le Réseau IDée sollicite par ailleurs des rencontres avec les cabinets de l'Environnement et de l'Enseignement afin de présenter le Réseau IDée et le Mémorandum - 20 propositions pour l'ErE DD. Un premier contact a eu lieu avec Sandrine Mathot, au Cabinet Di Antonio, dans un climat d'intérêt et d'écoute. Il n'y a pas encore eu, à ce jour, de réactions du côté bruxellois.

Joëlle van den Berg

Que retenir des Déclarations de Politique régionales et communautaires ?

Suite aux élections de mai 2014 et à la constitution des nouveaux gouvernements, les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont publié leurs déclarations de politique régionales et communautaires pour 2014-2019. Nous vous en proposons un bref aperçu sous l'angle de l'ErE.

Les déclarations politiques des Régions et de la FWB mettent peu en avant l'ErE. Elles semblent davantage miser sur la relance économique et la création d'emplois via les entreprises que sur l'associatif et le non-marchand. Cependant, en cherchant bien, il est possible d'en faire ressortir certains éléments en faveur de l'ErE et sur lesquels les acteurs de l'ErE peuvent s'appuyer. Notamment à travers les sections traitant de l'associatif, de l'environnement ou autour des questions de l'enseignement.

Retrouvez l'intégralité de cette analyse sur la page « Programme 2014 » du Réseau IDée :

www.reseau-idee.be/programme2014/

Nadège VINCK

La page *publique* du Mémorandum :

www.reseau-idee.be/memorandum2014

La page *membres* du Mémorandum et des suites politiques :

www.reseau-idee.be/programme2014

À l'agenda



Les 14^{es} Rencontres « ErE & inclusion sociale » continuent !

Au mois de juin, les Rencontres de l'ErE ont permis à 160 participants de découvrir des projets innovants qui allient les enjeux de l'éducation relative à l'environnement et du social à travers trois thématiques : le travail de la terre, l'alimentation et l'énergie. Le 27/11 sera la journée de bilan. On répondra à la question « Pourquoi et comment adapter nos pratiques d'ErE à un public en situation de précarité ? » en deux phases : le matin, des intervenants aborderont le pourquoi, pour se forger un point de vue clair sur le sens à donner aux pratiques d'ErE avec un public précarisé. L'après-midi sera davantage consacrée au comment : comment adapter nos outils, comment ancrer un processus, comment élaborer un projet intersectoriel, comment évaluer, comment émanciper...

> **jeudi 27 novembre 2014 à Namur.**

Inscription : Marie Bogaerts - 02 286 95 75 - marie.bogaerts@reseau-idee.be - PAF : 20€

La journée bruxelloise d'échanges et de réflexion en ErE

Organisée par le Réseau IDée et GoodPlanet, cette journée, bilingue, se focalisera sur l'ErE avec les 8-12 ans. Au programme : un état de l'offre bruxelloise et des méthodologies utilisées au travers d'interventions et d'ateliers d'échange.

Programme bientôt disponible sur

www.reseau-idee.be/journees-bruxelloises

> **jeudi 29 janvier 2015 dans les nouveaux locaux de Bruxelles Environnement à Tour et Taxis (Bruxelles).**

Inscription : Dominique Willemsens - 02 286 95 72 - dominique.willemsens@reseau-idee.be

Journée « multi-acteurs » des Assises de l'ErE DD à l'école

Destinée aux inspecteurs, conseillers pédagogiques, formateurs et associations, cette journée sera axée sur les résultats de l'audit mené par l'Inspection sur l'ErE dans les écoles et sur les recommandations qui en ressortent. Ce sera l'occasion de réfléchir comment, à nos différents niveaux, nous pouvons prendre en compte ces données et dynamiser encore l'ErE DD à l'école et/ou contribuer à dynamiser l'école via l'ErE DD.

> **mercredi 11 février 2015 à la DGEO (Bruxelles).**

Vous souhaitez contribuer d'une manière ou d'une autre à la réussite de cette journée ? Contactez : Joëlle van den Berg - 02 286 95 74 - joelle.vandenbergh@reseau-idee.be